



**31020 - Insertion sociale**

**- PDEI- Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Zamma d'Acc' au titre des aides attribuées aux structures en charge de l'insertion sociale des allocataires du RSA pour 2017-2018 et d'approbation des termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et cette structure**

**Rapport n° CP/2017/540**

**Service gestionnaire :**

L6 - Inclusion, développement, emploi

**Résumé :**

Le Département du Bas Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion sociale des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer d'une subvention pour 2017-2018 à l'association Zamma d'Acc' qui porte l'Accorderie, réseau d'échanges de savoirs et de services. Cette action répond à un besoin identifié dans le cadre du développement du dispositif d'engagement bénévole des allocataires du RSA « C'est Des volontaires 67 » initié depuis le mois de février 2017.

Afin de permettre aux allocataires du RSA de s'insérer socialement et de faciliter l'accès à l'emploi, le Département du Bas-Rhin soutient les opérateurs d'insertion sociale en application de l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales et des articles L.263-1 du Code de l'action sociale et des familles et suivants relatifs au programme départemental de l'insertion et à l'octroi de subventions pour l'accompagnement des allocataires du RSA.

Pour répondre aux besoins d'implication et d'accompagnement de ce public, l'association Zamma d'Acc', qui porte l'Accorderie de Strasbourg, propose depuis le mois d'octobre 2017 un accompagnement personnalisé visant l'implication de personnes allocataires du RSA en situation de chômage, dans l'échange de savoirs et de services.

Cette action répond à un besoin identifié dans le cadre du développement du dispositif d'engagement bénévole des allocataires du RSA « C'est Des volontaires 67 » initié depuis le mois de février 2017.

Cette action offre un outil supplémentaire et complémentaire au dispositif des ateliers passerelles dont le cahier des charges a été validé en avril 2015 et aux ateliers d'engagement vers le bénévolat qui viennent de faire l'objet d'un appel à projets pour une mise en œuvre début 2018.

1) Principe et fonctionnement de l'Accorderie

L'Accorderie, portée par l'association Zamma d'Acc' (« Zamma » voulant dire « Ensemble » en alsacien) est membre d'un réseau national.

Elle a pour mission de combattre la précarité et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités de proximité entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalité et de sexes différents.

Elle développe, par et pour ses membres, un réseau d'échanges de services accessible à toutes les personnes qui désirent apprendre de ses pairs et leur rendre service.

L'Accorderie est un lieu de rencontre qui permet de mettre en lien des habitants d'un quartier, d'une ville, d'un pays, par le biais d'échanges de savoirs et de services qui permettent de développer le pouvoir d'agir de chacun.

Elle utilise « le temps » et non l'argent comme monnaie sociale et valeur des échanges : une heure donnée équivaut à une heure reçue.

Elle fonctionne avec un chargé de mission, en contrat aidé, allocataire du RSA, présent 30h par semaine. Il est épaulé, dans sa mission, par des « accordeurs » impliqués dans le fonctionnement de l'association qui comptait 394 accordeurs début octobre 2017.

Pour faciliter le lien social, l'Accorderie dispose également d'un petit local qui permet d'organiser une fois par mois un atelier d'échanges en groupe.

Il est proposé la signature d'une convention avec le Département afin de compléter l'offre d'insertion en direction des personnes allocataires du RSA.

## 2) Evaluation de l'action en cours

L'action portée plus particulièrement en direction des allocataires du RSA a démarré début octobre 2017. Elle touche pour l'instant une dizaine de personnes allocataires du RSA qui sont impliquées dans l'association en proposant leurs services dans le domaine de la couture et de la cuisine en échange de cours de français.

A travers les rencontres mensuelles organisées par l'association, ces allocataires valorisent leur savoir-faire et partagent leurs expériences.

## 3) Perspectives

L'objectif de l'action est de parvenir à mobiliser au moins 30 allocataires du RSA résidant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Des contacts sont déjà en cours avec deux associations impliquées dans l'engagement bénévole des allocataires du RSA. Ces contacts devraient permettre d'une part de formaliser le partenariat entre l'Accorderie et les ateliers passerelles sous forme de conventions de partenariat permettant une complémentarité d'actions dans l'engagement citoyen et bénévole.

La commission thématique Emploi-Insertion-Logement réunie le 26 octobre 2017 a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
--------------------------------	-----------------	--	-----------------------------------	------------------

30758	017-6574-561	643 000,00 €	20 008,00 €	10 000,00 €
-------	--------------	--------------	-------------	-------------

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide d'attribuer au titre de l'année 2017-2018 à l'association ZAMMA D'ACC', une subvention de 10 000 euros pour la mise en œuvre d'une action d'échanges de services ;
- autorise son président à signer la convention annexée.

Strasbourg, le 17/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY